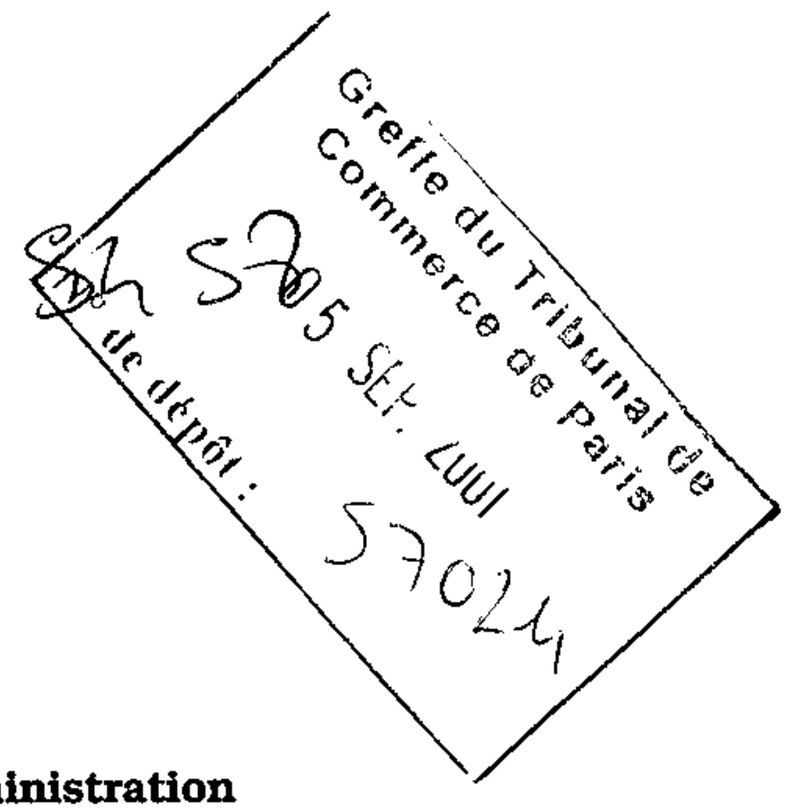
V E R L O R

Société anonyme au capital de 1 560 000 euros
Siège social : 187 rue du Temple 75003 PARIS

R.C.S. PARIS 92 B 05458

SIRET 385 190 533 00013



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

du 11 mai 2001

Ce jour à onze heures, le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur la convocation de son président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Chalom FARGEON : Président
- Monsieur Auguste Laurent FARGEON : Administrateur et directeur général
- Monsieur Elie Franck FARGEON : Administrateur et directeur général
- Monsieur Fabien OUAKI : Administrateur
- La société COFITED, représentée par Monsieur Jean-Paul PAJANACCI : Administrateur

Est absent :

- Monsieur Gérard FARGEON : Administrateur

Cinq des six administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Assistent à la réunion :

- Madame Paule RAMOS :
- Mademoiselle Aurélie COSSET : Déléguées du comité d'entreprise

Monsieur Sylvain REINGEWIRTZ, et la société A.C.T., commissaires aux comptes de la société, sont absents et excusés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Chalom FARGEON, président du conseil d'administration.

Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal dressé à la suite de la dernière réunion. Les membres du conseil d'administration déclarent n'avoir aucune objection à formuler sur sa rédaction et l'agréent définitivement. Puis le conseil délibère comme suit sur l'ordre du jour.

CHANGEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE COFITED

Le conseil prend acte de œ que la société COFITED, qui était représentée à titre permanent dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la société VERLOR par Monsieur Claude BELLAÏCHE, est depuis courant janvier 2001 représentée dans l'exercice desdites fonctions par Monsieur Jean-Paul PAJANACCI, né le 29 mai 1956 à CASABLANCA (Maroc).

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de cette réunion, le présent procès-verbal a été clos et signé, après lecture, par le président et un administrateur.

Le Président
Chalom FARGEON

Un Administrateur

Copie certifiée conforme